



**Mairie de
Cazouls d'Hérault**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Le mardi 3 octobre 2017 à 19h00
A la Mairie**

ORDRE DU JOUR

1 -	CHOIX DES ENTREPRISES SUITE A L'APPEL D'OFFRE DE LA REHABILITATION DE LA MAIRIE, SALLE DU PEUPLE ET MAISON GOUSSARD
2 -	CHOIX DES ENTREPRISES SUITE A L'APPEL D'OFFRE DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE MARIE ROUANET
3 -	ACCORD DE LA CONVENTION POUR LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)
4 -	ACCORD DE LA SUBVENTION DONNEE PAR L'AGGLO POUR LES TRAVAUX DE LA REHABILITATION DE LA MAIRIE, SALLE DU PEUPLE ET MAISON GOUSSARD
5 -	QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de la séance à 19h00

Présents : Henry SANCHEZ, Haude VIGNERON, Julie SARRUT, Paul ROUSSE, Caroline LARMÉE, Pierre BOHL,

Pouvoirs : Udo KIRCHNER à Paul ROUSSE

Absents Excusés : Françoise AVILEZ, Cécile MARCHAL, Rémy GUIRAUDOU, Udo KIRCHNER, Jean-François TORQUEBIAU

Secrétaire de séance : Caroline LARMÉE

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 septembre 2017 est approuvé à l'UNANIMITÉ des présents lors de ce conseil.

1 – CHOIX DES ENTREPRISES SUITE A L'APPEL D'OFFRE DE LA REHABILITATION DE LA MAIRIE, SALLE DU PEUPLE ET MAISON GOUSSARD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offre pour la réhabilitation de la mairie, la salle du peuple et la maison Goussard, il convient de délibérer pour les entreprises qui ont été retenues.

Le marché a été établi en sept lots.

Pour le 1^{er} lot : Désamiantage :

- SBPR pour un montant de 44 999,85 € HT
- MEDITRAG pour un montant de 24 986,15 € HT
- PEYRE pour un montant de 15 017,10 € HT

Pour le lot 2 : Gros œuvre, Carrelage, Plafonds, Doublages :

- MEDITRAG pour un montant de 302 205,39 € HT
- PEYRE pour un montant de 300 215,00 € HT
- CGC pour un montant de 321 809,48 € HT
- CBTP pour un montant de 347 398,43 € HT

Pour le lot 3 : Menuiseries extérieures, Serrurerie

- SARL CG MENUISERIES pour un montant de 93 390,15 € HT
- NORMAND SARL pour un montant de 92 999,45 € HT

Pour le lot 4 : Plomberie, Sanitaire

- DM ENERGIE pour un montant de 16 145,00 € HT
- HENRY SARL pour un montant de 10 532,66 € HT
- PARGOIRE CADET pour un montant de 19 648,37 € HT

Pour le lot 5 : Electricité, Chauffage, VMC

- HENRY SARL pour un montant de 57 228,75 € HT
- PARGOIRE CADET pour un montant de 69 431,08 € HT
- SARL ELECTRICITE pour un montant de 80 996,17 € HT

Pour le lot 6 : Peinture

- SARL SCL SUD pour un montant de 31 639,00 € HT
- LIBES pour un montant de 38 845,19 € HT

Pour le lot 7 : Ascenseur

- TISSENKRUPP pour un montant de 20 330,00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a DÉCIDÉ à L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS de choisir les entreprises citées ci-dessous pour la réhabilitation de la mairie, la salle du peuple et la maison Goussard :

- **le lot 1 l'entreprise PEYRE**, pour un montant de 15 017,10 € HT soit 18 020,52€ TTC
- **le lot 2 l'entreprise PEYRE**, pour un montant de 300 215,00 € HT soit 360 258,00 € TTC
- **le lot 3 l'entreprise NORMAND SARL** pour un montant de 92 999,45 € HT soit 111 599,34 € TTC
- **le lot 4 l'entreprise HENRY SARL** pour un montant de 10 532,66 € HT soit 12 639,19 € TTC
- **le lot 5 l'entreprise HENRY SARL** pour un montant de 57 228,75 € HT soit 68 674,50 € TTC
- **le lot 6 l'entreprise SARL SCL SUD** pour un montant de 31 639,00 € HT soit 37 966,80 € TTC
- **le lot 7 l'entreprise TISSENKRUPP** pour un montant de 20 330 € HT soit 24 396,00 € TTC

2 – CHOIX DES ENTREPRISES SUITE A L'APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE MARIE ROUANET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offre pour les travaux d'agrandissement de l'école Marie ROUANET de la commune, il convient de délibérer pour les entreprises qui ont été retenues.

Le marché a été établi en sept lots.

Pour le 1^{er} lot : VRD, maçonnerie, couverture, carrelage :

- MEDITRAG pour un montant de 94 232,70 € HT
- PEYRE pour un montant de 88 162,01 € HT

Pour le lot 2 : Plafonds, Doublages :

- MEDITRAG pour un montant de 8 318,79 € HT
- SCL SUD pour un montant de 8 679,26 € HT
- PEYRE pour un montant de 8 209,94 € HT

Pour le lot 3 : Menuiseries extérieures, Menuiseries intérieures

- S. ALU pour un montant de 11 317,25 € HT
- MEDITRAG pour un montant de 21 063,77 € HT
- ESPACE INTÉGRÉ pour un montant de 15 187,00 € HT

Pour le lot 4 : Plomberie, Sanitaire

- PARGOIRE CADET pour un montant de 4 764,00 € HT
- HENRY SARL pour un montant de 4 372,62 € HT
- MEDITRAG pour un montant de 6 320,69 € HT

Pour le lot 5 : Electricité, Chauffage, VMC

- PARGOIRE CADET pour un montant de 15 579,00 € HT
- HENRY SARL pour un montant de 15 283,65 € HT
-

Pour le lot 6 : Peinture intérieures

- PEYRE pour un montant de 3 942,02 € HT

Pour le lot 7 : Pergola, auvent abri vélo, local sport

- SARL FERRANDO pour un montant de 19 222,70 € HT
- SARL OULHIOU pour un montant de 28 334,74 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a DÉCIDÉ à L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS de choisir les entreprises citées ci-dessous pour l'agrandissement de l'école Marie ROUANET de la commune :

- **le lot 1 l'entreprise PEYRE**, pour un montant de 88 162,01 € HT soit 105 794,41 € TTC
- **le lot 2 l'entreprise PEYRE**, pour un montant de 8 209,94 € HT soit 9 851,93 € TTC
- **le lot 3 l'entreprise S. ALU** pour un montant de 11 317,25 € HT soit 13 580,70 € TTC
- **le lot 4 l'entreprise HENRY SARL** pour un montant de 4 372,62 € HT soit 5 247,14 € TTC
- **le lot 5 l'entreprise HENRY SARL** pour un montant de 15 283,65 € HT soit 18 340,38 € TTC
- **le lot 6 l'entreprise PEYRE** pour un montant de 3 942,02 € HT soit 4 730,42 € TTC
- **le lot 7 l'entreprise SARL FERRANDO** pour un montant de 19 222,70 € HT soit 23 067,24 € TTC

3 – MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LA CAHM – CONVENTION CADRE DE COOPERATION POUR LES PRESTATIONS SIG A L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention cadre de coopération pour les prestations SIG à l'échelle intercommunale.

Celle-ci détaille les services mutualisés proposés par la CAHM, ainsi que le coût afférant à chacun d'entre eux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS la mise en place de la convention et AUTORISE M le Maire à signer celle-ci.

4 – SUBVENTION ACCORDÉE PAR LA CAHM POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAIRIE, SALLE DU PEUPLE ET MAISON GOUSSARD
--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention a été accordée à la mairie par la CAHM pour la réhabilitation de la mairie, salle du peuple et maison Goussard.

M le Maire demande à son conseil municipal d'accepter la subvention accordée pour un montant de 125 000 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a ACCEPTÉ à L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS la subvention accordée par la CAHM pour les travaux de réhabilitation de la mairie, salle du peuple et maison Goussard.

FIN DE SÉANCE à 19h45